

**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
 DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 4 juillet 2023, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 22 juin 2023, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 33 représentants 48 voix
 Nombre de membres présents : 15 représentants 15 voix
 Nombre de membres présents ou représentés : 24 représentants 39 voix

Délibération n° BS-2023/14

Objet : Déploiement de l'outil pédagogique Climat et Paysages

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	BREYTON Stéphanie
	CLOUZEAU Dominique
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	DELPHIN Maurice
DOLGOPYATOFF BURLET Céline	ESCARON Dominique
	GUSMEROLI Stéphane
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	MOREL Véronique
GUIGUE Gilbert	
WOLFF Corine	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	DELCAMBRE Philippe
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
BONNARDON Pierre	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
HABFAST Claus	ENGRAND Christophe
	MACHON Martine
	PICHON-MARTIN Bertrand

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
BERANGER Nathalie à DOLGOPYATOFF	MICHALLET Bernard à MOREL Véronique
BURLET Céline	
SANDRAZ Eric à WOLFF Corine	MONIN Michelle à BREYTON Stéphanie
VIAL Cédric à GUIGUE Gilbert	
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
GERIN Anne à PICHON-MARTIN Bertrand	LAVAL Sylvain à GUSMEROLI Stéphane
	PICARD Christian à CLOUZEAU Dominique
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
BAABAA Jimmy à ESCARON Dominique	

Votants (en voix) : 39
 Exprimés (en voix): 39
 Pour : 39
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Déploiement de l'outil pédagogique Climat et Paysages

CONTEXTE

Dans le cadre de son projet de territoire, le Parc de Chartreuse travaille depuis de nombreuses années sur la sensibilisation du grand public autour des enjeux environnementaux. Sur le changement climatique, il existe des programmes de sensibilisation à destination du public scolaire, à travers le projet Phénoclim par exemple, ou des visites terrain sur l'impact du changement climatique.

Dans le cadre de son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET 2019-2025), le Pays Voironnais a inscrit un projet de mallette pédagogique à destination des habitants et des scolaires afin de vulgariser la connaissance scientifique sur le sujet et susciter le passage à l'action des habitants.

Nous avons travaillé, de façon partenariale, sur un outil pédagogique sur le changement climatique, basé sur l'outil photographique : "Paysages à +2 degrés". L'objectif est de faire en sorte que les habitants se sentent davantage concernés par l'urgence climatique en mesurant concrètement les évolutions paysagères (positives comme négatives) auxquelles s'attendre d'ici 2050.

DESCRIPTIF DE L'OPERATION

Nous avons déjà avancé sur la création d'un outil visuel sur les paysages dans un contexte +2°C (Pays Voironnais et Parc de Chartreuse) avec des photos des paysages avant, aujourd'hui, et des illustrations « futuristes » de ces paysages impactés par le changement climatique. Plusieurs thématiques illustrées par plusieurs photos ont été traitées dans le cadre de cette première phase : la forêt, l'agriculture, l'urbanisme et le lac de Paladru/ressource en eau.

Ces illustrations du futur ont été réalisées par Juliette Villard, à partir d'un cahier des charges technique co-construit grâce à différents experts et acteurs du territoire.

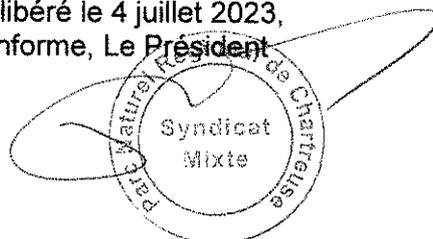
L'opération vise à diffuser l'outil de manière la plus pertinence auprès de différents publics, en se faisant accompagner pour mettre en place ce plan d'actions et de diffusion.

Plan de financement prévisionnel maîtrise d'ouvrage PNRC				
Dépenses		Recettes		
Diffusion et développement de l'outil pédagogique (photo, graphisme, éléments contextuels et de compréhension)	4 000 €	Région Auvergne-Rhône-Alpes	4 000 €	100%
TOTAL	4 000 €	TOTAL	4000 €	100%

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **D'approuver le projet et son plan de financement,**
- **D'autoriser le Président à solliciter les subventions nécessaires,**
- **D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision.**

Ainsi fait et délibéré le 4 juillet 2023,
Pour copie conforme, Le Président



Publiée le 05 JUL. 2023